



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 5 février 2007

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 janvier 2007 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Présents : 20
Absents : 5
Votants : 22
Affiché à la mairie
le 6 février 2007

Étaient présents :

Monsieur Jean-Michel IMBERT, Maire Délégué.

Mrs Bernard PONTTHIEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Patrick PICARD et Jacky JOANNIS, Adjoints.

Mmes et Mrs, Anne-Marie DAMMAN, Henri SILVAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN et Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Jean-Marie DUGNY et Mme Yvette SALA excusés et représentés, Mme Nelly RIMBERT excusée, Sylvaine SAMOUR, Isabelle MAOUNY.

Secrétaire :

Mme Martine BLANVILLAIN

FERMETURE DE LA CLASSE UNIQUE DE SOUGERES

Une délégation des parents d'élèves manifestant leur mécontentement sur la fermeture éventuelle de la classe unique de Sougères sur Sinotte, dès la rentrée 2007, a occupée la salle du conseil. M. BIDEAU fait lecture du courrier reçu de l'Inspection d'Académie, s'engage, avec M. IMBERT Maire délégué de Sougères, à prendre rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie pour défendre le maintien de cette classe. Le conseil s'oppose à la fermeture de la classe unique de Sougères, compte tenu des dépenses financières engagées dans les 5 dernières années, de la qualité de l'enseignement dispensé, de la vie et des animations que créer l'école dans ce petit bourg rural.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur MOREL, Adjoint aux finances, donne lecture du débat d'orientation budgétaire, qui à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement. Le conseil après débat prend acte du document.

CLASSE DE NEIGE J.J. ROUSSEAU

Quelques familles ont des difficultés pour rassembler la somme nécessaire au séjour en classe de neige de leur enfant à Saint Sorlin d'Avres du 15 au 20 janvier 2007.

Pour ne pas pénaliser toute la classe, le nombre de non partant doit être inférieur à 10% de l'effectif, c'est aussi la seule occasion pour certains enfants de découvrir les sports de neige, la classe est partie malgré des montants de séjours non réglés entièrement. Une participation communale supérieure est donc nécessaire.

Le conseil municipal **décide** de prendre à sa charge une participation supérieure pour les familles suivantes :

- LELIEUX pour 72 €; JESBAC pour 52 €; GUIDEZ/AVERTY pour 52 €

- **rappelle** que le crédit nécessaire sera inscrit au budget 2007.

ACHAT TERRAIN RUE DES PERRIERES – INDEMNITE D'EVICION

La commune a acquis 412 m² au consort GUIMARD-MARKZOLL afin de créer une aire de manœuvre à l'extrémité de la rue des Perrières. L'indemnité d'éviction de 189,52 € est due à l'exploitant EARL Les Près Noblots sis 55 rue de Seignelay à Monéteau.

CENTRE DE LA 2^{ème} CHANCE

Monsieur BIDEAU annonce que le projet n'a pas été retenu pour cette année par le dernier Conseil des Ministres. Toutefois le conseil décide de poursuivre l'acquisition des terrains nécessaires à la création de la voie d'accès.

Achat de terrains : Pour la réalisation de la voirie d'accès au futur Centre de la 2^{ème} Chance, la commune a contacté les propriétaires des parcelles AR 36 de 51a 64ca appartenant à Monsieur Jean BOUGE et 37 de 27a 95ca appartenant à Monsieur Serge DUCROT et propose le prix de 2,50€ le m². L'indemnité d'éviction sera versée à l'exploitant la SCEA HERGOT sur la base de 2450 €/l'ha.

Le conseil autorise le Maire à signer les actes d'acquisition devant notaire et toute pièces s'y rapportant.

PROJET DE CRECHE

La Mutualité Française porteur du projet n'a pas obtenu la confirmation des engagements de principe de toutes les entreprises. Le projet est donc bloqué et à revoir sur d'autre base avec un nombre de berceaux moindres.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PIEN

Le mandat des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre d'enfouissement technique de Pien est arrivé à échéance, il convient de procéder à leur renouvellement. Le conseil municipal renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Michel IMBERT.

ATTRIBUTION DE VEHICULE POUR UTILITE DE SERVICE

Les collectivités peuvent accorder à leur fonctionnaire un véhicule pour utilité de service, lorsque la mise à disposition de celui-ci présente un intérêt certain pour la bonne marche du service, c'est le cas pour les deux responsables aux services techniques et le responsable de la police municipale.

Le conseil municipal décide d'attribuer pour utilité de service aux titulaires de l'emploi contrôleur de travaux aux services techniques un véhicule RENAULT Clio et contrôleur de travaux aux espaces verts un Kangoo, au chef de la police municipale un Kangoo.

ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN – VENTE A FONTAINE GRAVURE

Le conseil est informé de la demande de réservation de terrain par FONTAINE GRAVURE ou toute personne ou société pouvant s'y substituer dont le siège social est 19/21 Rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE, d'un terrain de 2 000 m² à détacher des parcelles cadastrées AV 184 et 186 rue d'Oslo pour y installer son entreprise.

Le Conseil Municipal :

- fixe à 23 €/le m² le prix de vente,
- désigne l'étude de Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY pour rédiger la promesse et l'acte de vente,
- autorise le Maire à signer la promesse de vente qui sera accompagnée d'un versement représentant 10% du montant de la vente et ultérieurement la vente.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Résultat consultation maîtrise d'œuvre 2^{ème} tranche une consultation a été lancée pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de la 2^{ème} tranche. Les deux entreprises qui ont déposé un dossier de candidature ont été retenues. L'estimation DDE s'élève à 70 260,00 € HT. Leur offre après analyse se présente comme suit :

Groupement HOLLARD/SAFEGE	63 813,75 €HT
Saunier et associés	86 878,80 €HT

Le pouvoir adjudicateur **retient** le groupement HOLLARD le mieux disant. Le conseil municipal **autorise** le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant, **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget 2007.

Mission complémentaire d'assistance-conseil à la maîtrise d'ouvrage Compte tenu de l'intervention de plusieurs maîtrises d'œuvre sur le chantier (Conseil Général, SIEA, communauté de l'Auxerrois) il est souhaitable que le cabinet HOLLARD/HERVET/SAFEGE puisse coordonner et superviser l'ensemble des travaux pour une meilleure cohérence. Cette mission complémentaire s'élève à 4 640,00€HT. Le conseil municipal **accepte** la proposition de mission complémentaire d'assistance-conseil à la maîtrise d'ouvrage, **autorise** le Maire à signer le marché et **s'engage** à inscrire les crédits au budget 2007.

DENOMINATION VOIRIE

Le chemin dit « des Tuilots » à Sougères sur Sinotte avait peu d'habitation dont la numérotation a été intégrée à la rue des Prés. La construction d'une nouvelle maison et le classement au Plan d'Occupation des Sols (zone UC) incite à la dénomination de ce chemin et à sa numérotation.

COMPLEXE CULTUREL

Avant la réunion, le cabinet Culture Partagée a présenté le pré-programme à l'assemblée. Il reprend toutes les observations et les demandes émises dans les divers entretiens et réunions retracées dans une qualité optimum. La surface utile construite est de 1 765 m² pour un coût estimé à environ 9 000 000 € TTC. Le conseil se déterminera après visite d'autres salles et avis de la commission.

LOTISSEMENT DU CARRON II - VENTE PARCELLE DROITS INDIVIS

Par délibération du 4 mai 1979 le conseil avait accepté l'intégration des voiries du lotissement du Carron II cadastré AH 377 pour 1ha 59a 54ca dans le domaine public. Lors des cessions, il est fait abandon des parties indivises en parcelle de voirie au profit de la commune, c'est le cas avec la vente de la parcelle AH 393. Le conseil **autorise** le Maire à signer l'acte correspondant.

AIRE D'ACCUEIL DE LA FORET DOMANIALE DU THUREAU DU BARD

L'ONF nous soumet un projet de convention de partenariat en vue de réhabiliter le site d'accueil du public en forêt domaniale du Thureau du Bard qui fait suite aux diverses réunions en Préfecture. Sont concernés par cette convention : l'ONF, la Ville d'Auxerre, la Ville de Monéteau, la Communauté de l'Auxerrois. Les engagements de la Ville de Monéteau sont le coût de la restauration et de l'entretien du parking ainsi que l'entretien annuel des équipements existants par ONF après acceptation du devis correspondant. Le conseil donne son accord sous réserve de précision concernant le coût de l'entretien et plus spécialement sur les équipements existants.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les dossiers présentés.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU D'AUXERRE

Un dossier détaillé est déposé en mairie, une réunion d'examen conjoint est fixée le **Mardi 20 février à 14 heures** en Mairie d'Auxerre, salle des commissions. Le conseil confirme son opposition au projet.

INFORMATIONS DIVERSES

- l'affaire Commune contre Elite restauration a été jugée le 22 janvier.
- Prochaines réunions : Conseil municipal 5 mars 2007 à 20 h 15
 Commission des finances le 8 mars 2007 à 18 h 00

Rappel : commission de l'environnement le 7 février à 18 h 30

Au foyer communal remises des récompenses des maisons illuminées le 6 février à 17 h 30 par la Communauté des Communes et le 9 février à 18 h 30 par la Commune.

TOUR DE TABLE

Mme PETIT : fait part de l'inquiétude des riverains concernant la construction par les établissements HAMELIN.
Rép : un permis est délivré et consultable en mairie.

Mme LEGENDRE : signale de nombreuses fuites de toiture qui ont endommagé les plafonds à V. Hugo

Mme DAMMAN : avec la distribution des magazines a constaté que le tri était très mal fait sur Monéteau

M. PICARD : les travaux de la future station d'épuration sont commencés.

PUBLIC

Mme ROUGER : demande que le matériel pour les élections ne soit installé que le vendredi au Foyer Saint Cyr.

Prochain Conseil :

le lundi 5 mars 2007 à **20 h 15**
